

Les

essentiels



- Pourquoi convoiturer au quotidien ?
- Quelle offre déployer sur mon territoire ?
- Quels trajets cibler ?

**COVOITURAGE**

**TOUS À BORD**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





## LE CONTEXTE

# Quelle urgence à limiter l'autosolisme ?

**4,5**  
millions de tonnes  
de CO<sub>2</sub> par an

C'est la quantité annuelle de CO<sub>2</sub> qui peut être évitée si le covoiturage sur les courtes distances est triplé et atteint les 3 millions de trajets par jour.

Il s'agit d'un volume très significatif, puisqu'il représente plus d'un quart des gains d'émissions visés pour respecter la moyenne annuelle du nouveau budget carbone « transport » sur la période 2024-2028.

Source : Plan national covoiturage du quotidien – France Nation Verte, décembre 2022.

## Vers une mobilité décarbonée, sobre et solidaire

Démultiplier la pratique du covoiturage fait partie des leviers pour relever les défis qui s'imposent à nous : atteindre une plus grande sobriété énergétique, réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, améliorer la qualité de l'air, garantir le droit à la mobilité pour tous.

La France s'est fixé comme objectif d'être neutre en carbone en 2050. Le secteur des transports est particulièrement concerné, car avec 30 % des émissions, il est le premier générateur de gaz à effet de serre. L'usage de la voiture représente à lui seul 16 % des émissions françaises.

Mieux remplir les véhicules est l'un des leviers identifiés pour réduire l'impact carbone des déplacements. En effet, là où il n'existe pas d'alternatives plus performantes à l'utilisation de la voiture, le covoiturage permet de réduire le nombre de véhicules en circulation.

De fait, cette réduction du trafic a également un impact sur la pollution de l'air avec des bénéfices directs sur la santé.

Elle offre aussi des avantages tels que la diminution de la congestion, du bruit et de l'encombrement des espaces publics. Ce qui facilite leur reconfiguration pour favoriser les mobilités actives et les usages urbains récréatifs, culturels, économiques... indispensables à l'épanouissement de la vie locale.

Dans les zones peu denses, périurbaines ou rurales où l'offre de transports collectifs est souvent moindre, le covoiturage constitue une alternative efficace à l'usage individuel de la voiture, pour des trajets de porte à porte,

ou en participant au rabattement vers des axes massifiés de transports en commun. Du point de vue économique, il présente un avantage certain pour les conducteurs comme pour les passagers, en partageant trajets et frais.

Enfin, il s'inscrit dans une dynamique solidaire : faciliter la mobilité pour tous, en répondant aux besoins de personnes sans solution de mobilité pour accéder à un travail, à un rendez-vous médical... Il peut aussi être adapté pour des salariés localisés sur un site mal desservi par les transports collectifs.

### Le plan national 2023-2027 « Covoiturage du quotidien »

Ce second plan lancé par l'État mobilise dès 2023, 150 M€, destinés pour les 2/3 à soutenir les actions des collectivités :

- 50 M€ pour compléter les incitations proposées aux covoitureurs (sur le principe de 1 € de l'État pour 1 € de la collectivité) ;
- 50 M€, pris sur le Fonds vert, destinés à subventionner des études, des aménagements, des expérimentations de voies réservées, des lignes de covoiturage ou encore des actions d'animation ou de communication.



## ↻ LES ENJEUX

# Pourquoi développer le covoiturage sur les trajets du quotidien ?

7 sur 10

Lors des déplacements du quotidien, 7 conducteurs sur 10 sont seuls dans leur voiture. Et pour se rendre au travail, ils sont même 9 sur 10 dans ce cas.

Source : Enquête « Mobilité des personnes » de 2019, Ministère de la Transition écologique

## Un gisement inexploité, des dispositifs prêts à être massifiés

Le potentiel est bien réel sur les trajets du quotidien. Des systèmes se déploient et rendent le covoiturage de plus en plus facile et avantageux pour des citoyens soucieux de diminuer leurs coûts de transport et conscients des enjeux environnementaux.

**L**e covoiturage du quotidien, c'est quoi ? Il s'agit du covoiturage effectué localement, sur des courtes distances, principalement en semaine.

Si le covoiturage de longue distance, généralement lié à des déplacements de loisirs, est aujourd'hui bien structuré en France, ce n'est pas le cas sur les courtes distances.

Sachant que 50 % des déplacements du quotidien sont effectués en voiture, et 7 fois sur 10, par une personne seule à bord, le potentiel de développement du covoiturage sur ces trajets est important.

Dans un contexte sociétal favorable aux changements de comportements pour faire face aux enjeux des transitions multiples, le covoiturage du quotidien peut ainsi connaître un essor à grande échelle. Et les collectivités ont un rôle majeur à jouer.

Plusieurs systèmes de covoiturage existent, associant des niveaux différents de services, d'aménagement des infrastructures et d'animation des communautés de covoitureurs.

Ils s'adaptent à chaque situation, offrant ainsi des avantages variés, qu'il s'agisse du système d'auto-stop organisé ou du covoiturage sur les voies réservées en entrée de métropoles. Quant aux lignes de covoiturage en périurbain, elles fonctionnent de manière similaire à une ligne de transport en commun avec les atouts associés.

Les expérimentations ont permis de vérifier les performances et d'améliorer les différents systèmes qui pour certains sont encore perfectibles.

Dans tous les cas, le covoiturage doit être pensé au sein d'un bouquet d'offres de mobilité le plus complet possible, pour permettre la complémentarité et l'intermodalité avec les autres modes de transport.

Convertir le potentiel du covoiturage du quotidien en une réalité, et en démultiplier les effets, implique de sortir de la seule initiative privée et individuelle. Cela nécessite de « faire système » au sein d'une stratégie territoriale globale associant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.



## VOTRE STRATÉGIE

# Comment coordonner les actions et agir avec efficacité ?

1 Français sur 3

32 % des Français utilisant principalement ou occasionnellement un véhicule thermique pour se déplacer seraient prêts à essayer le covoiturage ou l'autopartage.

Source : "Baromètre des mobilités du quotidien", seconde édition, février 2022. Enquête réalisée par Wimoov et la Fondation pour la Nature et l'Homme auprès de 13 000 répondants

## Mobiliser la bonne combinaison d'acteurs et de leviers

Pour favoriser une véritable montée en puissance du covoiturage, il est important de réunir l'ensemble des acteurs publics et privés autour d'une stratégie territoriale concertée.

Face au défi, chacun détient en effet une partie de la solution. À titre d'exemple, l'Autorité organisatrice des mobilités (AOM) orchestre les actions, avec la capacité d'en subventionner certaines. Les gestionnaires de voirie, eux, ont la possibilité d'aménager les infrastructures qui relèvent de leur compétence.

La Région, cheffe de file de l'intermodalité, joue son rôle sur la complémentarité

des modes de transports proposés. Les opérateurs privés ou associatifs et les collectivités sont nombreux à proposer des plateformes numériques ou autres dispositifs de mise en relation.

L'ensemble repose sur la mobilisation de communautés d'utilisateurs et celle des employeurs pour ce qui concerne les trajets domicile-travail.

## DES EXEMPLES D' ACTIONS



Mise en relation des covoitureurs via une plateforme internet ou une application mobile. (Ici : le service MOV'ICI proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes)



Aires de covoiturage en territoires peu denses, aménagées sur des points de rassemblement spontané. (Ici : l'une des 33 aires proposées en Haute-Garonne)



Des lignes de covoiturage avec des services de qualité et un temps d'attente garanti. (Ici : ligne « Lane » entre Lyon et Bourgoin-Jallieu)



Voie réservée sur voie structurante d'agglomération pour réduire les temps de parcours des covoitureurs. (Ici : sur M6 à Lyon)

## 1 Diagnostiquer la pratique et le potentiel

Réaliser un état des lieux de la pratique du covoiturage au sein du territoire permet d'identifier les origines/destinations et les lieux de rencontre des covoitureurs, ainsi que les services et aménagements existants.

Déterminer et quantifier les potentiels trajets en covoiturage passe par une analyse des pôles générateurs de déplacements, des flux et des axes routiers structurants, et des zones non desservies par des services de mobilité.

Les outils pour remplir ces deux objectifs existent : données des enquêtes déplacements EMC<sup>2</sup>, de l'Insee et du registre de preuve du covoiturage, ainsi que des dispositifs de comptage du taux d'occupation des véhicules par caméra.

- aux horaires de fonctionnement,
- aux garanties de service lorsque la mise en relation échoue,
- à l'intégration du service dans un système d'information multimodale local voire de MaaS (mobilité servicielle).

L'AOM peut procéder en régie ou faire appel à un prestataire privé, ou en étendant au covoiturage un contrat existant avec un opérateur de transport collectif.



Service de covoiturage solidaire sous forme d'auto-stop organisé, pour partager les trajets de proximité dans les territoires ruraux et périurbains

### DÉPLOYER DES INFRASTRUCTURES DÉDIÉES

L'aménagement d'aires de covoiturage dans un schéma directeur, souvent à l'initiative du conseil départemental, permet d'offrir des solutions de stationnement et d'améliorer les conditions de rencontre des équipages.

Le développement de voies réservées (VR2+) permet de garantir aux covoitureurs une pratique plus agréable grâce à un temps de parcours réduit et fiable sur des axes congestionnés.

Enfin, la création de places de stationnement réservées, en centre urbain ou dans des parking-relais saturés, permet d'avantager la pratique.

La réalisation des infrastructures nécessite une coordination étroite entre l'AOM et le gestionnaire de voirie.

## 2 Élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions opérationnelles

### DÉPLOYER DES SERVICES

Une AOM peut organiser la mise en relation des covoitureurs, grâce :

- à des applications numériques sur lesquelles les appariements de covoitureurs s'opèrent sur réservation, anticipée ou en quasi temps réel ;
- à des points d'arrêts matérialisés et implantés sur des axes supportant des lignes de covoiturage ou de manière plus diffuse dans le cas de l'auto-stop organisé.

Afin d'optimiser le service de covoiturage il est important de réfléchir :

- à l'incitation financière qui peut être allouée par les collectivités aux passagers et aux conducteurs,

## ANIMER / COMMUNIQUER

La communication et les animations permettent de faire connaître et d'expliquer l'offre de covoiturage, d'aider au passage à l'acte et de fidéliser les adeptes. Les actions (événements, stands d'information, webinaires, challenges interentreprises) sont généralement organisées sur les pôles générateurs de déplacements, tels que les zones d'emplois.

Les opérateurs de covoiturage proposent ce type de prestation lors du déploiement du service, mais les AOM peuvent l'assurer via par exemple une agence de mobilité.

La coopération entre l'AOM et les employeurs est essentielle. L'AOM peut les inciter à réaliser des Plans de mobilité employeur (PDME), seuls, ou en se groupant avec d'autres entreprises ou administrations (PDMEC).

## 3 Évaluer les impacts environnementaux, sociaux et économiques

L'évaluation a posteriori permet d'améliorer les services, de les étendre ou encore de les répliquer sur d'autres territoires. Elle suppose la mise en place d'indicateurs et la collecte des données correspondantes. Ces indicateurs peuvent être l'usage, mais aussi des objectifs de politique publique relatifs au bilan environnemental (report modal, démotorisation, etc.), au respect du droit à la mobilité ou à la maîtrise des dépenses publiques.



### Évaluer pour connaître l'impact et l'amplifier

La Région des Pays de la Loire a développé, dans le cadre de son dispositif « ALEOP Covoiturage », une politique d'incitation au covoiturage sur les trajets du quotidien. Afin d'objectiver l'impact sur la pratique et identifier les leviers potentiels d'actions nouvelles, elle a missionné le Cerema pour mener une analyse fine de sa stratégie 2021-2022.

Des études quantitatives et qualitatives ont été réalisées. Elles ont permis de vérifier l'atteinte des résultats pour la cible principale domicile-travail et d'analyser la couverture et la pénétration territoriale du dispositif. Elles ont aussi examiné la concurrence avec l'offre de transports collectifs, et contribué à préfigurer d'éventuelles lignes de covoiturage. Une autre facette importante a été de vérifier l'opportunité socio-économique du dispositif et d'évaluer les différentes externalités. Enfin, ces études ont conforté l'impact positif des dispositifs d'animation.



Données issues du registre de preuve du covoiturage Janvier 2021 à avril 2022



 **MÉMO**

# La boîte à outils pour relever le défi

**2020**

C'est l'année à partir de laquelle les preuves et autres données descriptives des trajets covoiturés de courte distance ont commencé à être récoltées par le registre de preuve de covoiturage.



## DISPOSER DE DONNÉES GÉNÉRALES

**Le registre de preuve de covoiturage**  
Pour construire de façon éclairée une campagne d'incitations financières aux covoitureurs sur votre territoire (grâce notamment à la certification des trajets). Les données concernent les trajets de courte distance et sont remontées par les opérateurs de covoiturage partenaires du registre. ➔

**Les enquêtes EMC2**  
**Enquêtes de Mobilité Certifiées Cerema**  
Pour obtenir un portrait détaillé de la mobilité quotidienne des résidents d'un territoire. La liste des enquêtes est consultable sur le site du Cerema. Les données détaillées sont disponibles auprès de chaque autorité en charge de l'enquête. ➔



## BÉNÉFICIER D'INGÉNIERIE ET DE FINANCEMENTS DÉDIÉS

**Le plan national covoiturage**  
Pour amplifier le covoiturage du quotidien. L'État accompagne les territoires en cofinçant des études, des travaux d'infrastructures, les frais de fonctionnement des lignes de covoiturage, les outils et actions d'animation locale ainsi que les campagnes d'incitations financières. ➔

**Aides-Territoires**  
Pour connaître les programmes et porteurs d'aides sur votre territoire. En matière de covoiturage, retrouvez les subventions 2023 de l'État dans le cadre du Fonds vert et l'accompagnement en ingénierie proposé par le Cerema. ➔



## S'INSPIRER ET REJOINDRE DES COMMUNAUTÉS D'ACTEURS

**L'observatoire national du covoiturage**  
Pour suivre l'évolution des pratiques de covoiturage courte distance sur votre territoire. Cartes interactives, tableaux de bord, actualités, ressources documentaires sont proposées. ➔

**Communauté collaborative dédiée au covoiturage**  
Pour partager des bonnes pratiques, poser des questions et coconstruire ensemble des solutions d'avenir. Cette communauté est animée par le Cerema sur la plateforme « Expertises.territoires ». Elle s'inscrit dans le cadre partenarial du plan national covoiturage. ➔



## FRANCE MOBILITÉS

France Mobilités est une démarche partenariale et collective ouverte à tous les acteurs publics et privés. Elle est conçue pour soutenir l'expérimentation et le déploiement de projets innovants de mobilité durable, tel que le covoiturage, et plus largement la « mobilité partagée ».

Des cellules régionales d'appui, conseil et expertise favorisent l'émergence des projets au sein des territoires peu denses.

<https://www.francemobilites.fr/thematiques/mobilite-partagee> ➔

## COVOITURAGE

### TOUS À BORD

#### POUR ALLER PLUS LOIN

##### **Le covoiturage en France**

Avantages, chiffres clés, réglementation, aides financières et de nombreuses autres informations sur le site du ministère de l'Écologie :

- La page « covoiturage »
- La page dédiée « covoiturage du quotidien »

##### **Dossier « Covoiturage » sur le site internet du Cerema**

Retrouvez dans ce dossier les actualités du Cerema (retours d'expériences de démarches locales, résultats d'études, restitution de webinaires, avancées méthodologiques, ...)

#### LE CEREMA VOUS ACCOMPAGNE

En appui d'ingénierie pour vos démarches :

- de **diagnostic** de la pratique et du potentiel du covoiturage sur votre territoire ;
- d'**élaboration d'une stratégie et de planification des actions** en faveur du covoiturage (lignes de covoiturage, voies réservées, etc) ;
- d'**évaluation** des impacts environnementaux, sociaux et économiques des actions.

Au travers de **formations** sur catalogue ou à la carte.

#### LE CEREMA, C'EST QUOI ?

Le Cerema est un établissement public qui apporte son expertise pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires. Grâce à ses **26 implantations** partout en France, il accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets. Le Cerema agit dans **6 domaines d'activité** : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

#### + SUR

##### **cerema.fr**

Suivez l'actualité dans notre rubrique Mobilités

Retrouvez cet essentiel en version numérique et consultez gratuitement nos publications et nos rapports sur la plateforme [doc.cerema.fr](http://doc.cerema.fr)

#### CONTACTS

[mobilites@cerema.fr](mailto:mobilites@cerema.fr)



**Cerema**  
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

Achévé d'imprimer : Septembre 2023. Dépôt légal : Septembre 2023. ISSN : 2426-5527. Éditions du Cerema, Cité des mobilités, 25 avenue François Mitterrand, CS92803, 69674 Bron Cedex. Imprimeur : Graphi-scann - 32, avenue Karl Marx 69120 Vaulx-en-Velin – Tél : +33 (0)4 72 33 60 70. Auteur : Cerema. Coordinateurs et rédacteurs principaux : Catia Rennesson et Honoré Rouland. Autres contributeurs : Brice Boussion et Pascal Glasson. Conseil rédactionnel et mise en page : Résonance Publique. Photos : Cerema, MTECT/MTE, Caradiasiac, Data Haute-Garonne, Adobe Stock, iStock et Freepik.